



Charte ACHAT CONFIANCE

1 – Je me protège et je protège les clients

- Je porte un masque, mes salariés portent un masque et je m'assure que tous les clients en portent un avant d'entrer dans le commerce.
- Je mets en place un écran de protection transparent ou si cette mesure est irréalisable une visière avec port de masque pour la protection du personnel lors des encaissements ou pour toutes les activités auprès de la clientèle qui le permettent
- Je privilégie le paiement par carte de crédit pour éviter la manipulation d'espèces.
- Je ne propose plus de revues, de catalogues, ni de tablettes numériques.
- Dans les boutiques de mode et prêt à porter, je n'utilise qu'une cabine sur deux pour maintenir la distanciation sanitaire.
- Lors des essayages de vêtements à enfiler par la tête (robe, t-shirt...), je mets à disposition du client un carré de tissu suffisamment large pour couvrir l'intégralité du visage, qui doit être changé entre chaque client.

2 – Je nettoie et désinfecte

- Je prévois, au minimum, un distributeur de produit hydro-alcoolique à toutes les entrées du commerce dans les toilettes, les cabines d'essayages et les vestiaires.
- Je renforce le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements en augmentant notamment la fréquence d'entretien des points contacts (portes, poignées, rampes d'escaliers, comptoirs...).
- Dans les salons de coiffure, instituts de beauté, bars à ongle, je désinfecte systématiquement les instruments de travail (matériels de coupe, repousse-cuticules...) entre chaque client et je mets à tremper, dans une solution désinfectante professionnelle, les instruments précédemment utilisés.
- Dans les salons de coiffure, instituts de beauté, bars à ongle, je dispose de linges jetables à usage unique (peignoir, bandeau, serviette...) ou lavables changés entre chaque client et déposés sans délai après utilisation dans un sac dédié refermable.
- Je procède à un défroissage vapeur haute température des vêtements après leur essayage et pour tout article retourné pour échange, ou je stocke pendant 24 heures hors rayonnage les vêtements après leur essayage.

2 – J'applique les mesures de distanciation

- Je matérialise une entrée et une sortie (si mon commerce qui dispose d'au moins deux entrées ou d'une entrée avec une largeur suffisante) avec une signalétique adaptée.
- Je matérialise chaque fois que cela est possible, des flux de circulation pour éviter que les clients se croisent dans la boutique, avec une signalétique adaptée.
- J'indique à l'entrée un rappel des gestes barrières et le maximum de clients autorisés dans la boutique en prenant comme base un pour 4 m², personnel compris. Je prévois un agent dédié pour les commerces d'une superficie supérieure à 700 m² afin de gérer le flux.



- Je mets en rayons en dehors des heures d'ouverture de l'établissement.
- Dans les salons de coiffure, instituts de beauté, bars à ongle j'assure une distanciation de 1,5 mètre d'écart entre les postes de travail.
- Dans les salons de coiffure, instituts de beauté, bars à ongle, j'accueille les clients uniquement sur rendez-vous avec une marge suffisante pour éviter les attentes.
- Dans les boutiques de mode ou prêt à porter, je prévois de n'utiliser qu'une cabine sur deux pour maintenir la distanciation sanitaire.

3 – Je protège les plus fragiles

- Quand c'est possible (magasins alimentaires par exemple) j'aménage un créneau horaire à l'ouverture pour les personnes de plus de 65 ans, les femmes enceintes et les personnes présentant un handicap.

A Rodez le

Signature et tampon du commerçant